

## Conclusion [Surveillance environnementale et développement]

Requier-Desjardins M., Ben Khatra N., Briki M.

*in*

Requier-Desjardins M. (ed.), Ben Khatra N. (ed.), Nedjraoui D. (ed.), Wata Sama I. (ed.), Sghaier M. (ed.), Briki M. (ed.).  
Surveillance environnementale et développement. Acquis et perspectives : Méditerranée, Sahara et Sahel

Montpellier : CIHEAM / OSS

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 68

2012

pages 231-233

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00006630>

To cite this article / Pour citer cet article

Requier-Desjardins M., Ben Khatra N., Briki M. **Conclusion [Surveillance environnementale et développement]**. In : Requier-Desjardins M. (ed.), Ben Khatra N. (ed.), Nedjraoui D. (ed.), Wata Sama I. (ed.), Sghaier M. (ed.), Briki M. (ed.). *Surveillance environnementale et développement. Acquis et perspectives : Méditerranée, Sahara et Sahel*. Montpellier : CIHEAM / OSS, 2012. p. 231-233 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 68)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Conclusion

**Mélanie Requier-Desjardins\*, Nabil Ben Khatra\*\* et Mourad Briki\*\***

\* CIHEAM-IAMM, France, UMR MOISA / CSFD

\*\*Observatoire du Sahara et du Sahel

La surveillance environnementale est aujourd'hui une mission de développement qui dépasse le seul cadre scientifique.

En effet et comme le montrent les trois récits sur l'institutionnalisation de la surveillance environnementale, la mise en œuvre de systèmes de suivi de l'environnement est une des réponses apportées par les Etats pour pallier le manque de données et d'informations nécessaires à une prise de décision rationnelle et éclairée. Les conventions internationales sur l'environnement, et en particulier la CCD accordent une importance particulière à cette question.

Les Etats et les régions rencontrent toutefois des difficultés à produire les informations requises pour de multiples raisons: d'une part, la connaissance et les méthodes de suivi et d'évaluation ne sont pas stabilisées, ni harmonisées; d'autre part, il faut du temps pour intégrer dans les administrations et les systèmes de planification les capacités humaines et financières, ainsi que les dispositifs permettant la production régulière de telles informations. Si des avancées sont indéniables dans la région et les pays du circum Sahara, il reste néanmoins beaucoup à concrétiser.

L'histoire des réseaux d'observatoires, notamment le ROSELT/OSS mais aussi l'expérience du BIOTA Afrique et du MEDWET sur les zones humides méditerranéennes, montre les difficultés d'une connexion entre observation et décision, entre chercheurs, scientifiques et décideurs nationaux et locaux. Pour y remédier, il apparaît important de définir et prioriser en amont les produits de la surveillance environnementale qui sont utiles pour les décideurs. On retiendra pour exemple les paiements pour les services environnementaux qui sont fondés sur l'évaluation de ces services et sur le rôle des différents acteurs dans leur production. Une meilleure valorisation de la contribution de la surveillance environnementale au développement devrait aussi se faire en aval à travers la mise en place d'une stratégie de communication.

Les avancées en matière de formation des scientifiques et de montage institutionnel des observatoires sont tout autant importantes pour aller vers des objectifs conjoints de compréhension et d'action. Il est ici essentiel de différencier et d'articuler des composantes de recherche visant l'amélioration de la connaissance et une meilleure analyse des dynamiques ressources-populations à côté d'une composante technique ciblant la production d'une information régulière et simplifiée au service de structures publiques de développement.

La difficulté dans l'appropriation institutionnelle des systèmes de surveillance environnementale par les pays est réelle, traduite notamment par des financements irréguliers, souvent soutenus par les projets de coopération internationale. Or, cet ancrage est nécessaire pour que ces dispositifs soient utiles et valorisés par les pays dans le cadre de leurs stratégies nationales de développement.

Issu des différentes expériences rapportées en matière d'observations environnementale, un autre constat porte sur les questions d'échelle: échelles d'observation d'une part, échelles de développement d'autre part, enfin, échelles d'analyse et de *reporting*. En effet, les décisions de politiques nationales en matière de planification paraissent souvent indépendantes, parfois dissociées des réalités institutionnelles locales. Dès lors, en quoi des dispositifs de surveillance

environnementale le plus souvent mis en place localement apportent-ils une information réellement utile aux décideurs nationaux, c'est-à-dire qui soit répercutée dans des stratégies nationales et des actions de développement?

Il apparaît nécessaire de distinguer d'une part le lien et l'articulation entre le niveau local (dans un premier temps celui de l'observation) et le niveau national (celui de la prise de décision en matière d'orientations de développement), d'autre part, l'articulation entre le niveau national (celui de l'élaboration des informations sur la surveillance nationale de l'environnement) et celui supranational (qui concerne la représentation du pays à l'international, et sa participation aux négociations dans les conventions). Cela met en évidence deux façons de comprendre le statut de l'échelle nationale par rapport à la surveillance environnementale: l'échelle nationale est celle qui porte les choix de développement et c'est aussi l'échelle qui organise, synthétise et intègre les informations environnementales disponibles. Ces deux ententements ne peuvent être déconnectés et au contraire devraient s'alimenter.

Ceci amène également une autre question, assez peu abordée, mais néanmoins pertinente en termes de perspectives pour la surveillance environnementale. Elle concerne plus spécifiquement la décentralisation des processus de développement. En effet, concernant les ressources naturelles, surtout dans des régions où elles sont limitées, les enjeux portent aussi sur la maîtrise des territoires par les administrations et par les populations. La mise en place d'outils de suivi de l'environnement est potentiellement le vecteur d'un renforcement de capacités de structures décentralisées qui sont, dans la plupart des pays considérées, encore peu opérationnelles. Dans ce cadre, des collaborations entre chercheurs et décideurs nationaux et locaux permettraient une meilleure intégration de l'observation au niveau local dans des processus de développement territoriaux.

La synergie entre cadres locaux et nationaux de la surveillance environnementale (administratifs, chercheurs, techniciens, décideurs) est donc aussi à rechercher dans la qualité des montages institutionnels, et en référence aux politiques de gouvernance décentralisée et de actuellement mise en œuvre dans la majorité des pays du circum Sahara.

Deux nécessités s'affirment : d'abord lier la surveillance environnementale aux enjeux de développement et aux outils de mise en œuvre du développement dans le cadre d'une bonne opérationnalité ; ensuite faire des systèmes de surveillance environnementale des instruments de bonne gouvernance, ce qui exige l'implication de différents groupes d'acteurs (publics, privés, associatifs etc.).

Ces besoins peuvent être déclinés en trois enjeux principaux pour des dispositifs nationaux pérennes de surveillance environnementale.

*Un premier enjeu* concerne la communication et l'ajustement de différentes temporalités : pour le décideur en effet, la donnée doit être disponible et compréhensible pour l'exercice de planification à une période précise, celle de l'élaboration du Plan de finances. Or, la temporalité des scientifiques et des décideurs diffèrent souvent ; ainsi les délais de compréhension des phénomènes environnementaux ne sont pas toujours adaptés aux besoins immédiats de l'aide à la décision.

La traduction des résultats est aussi importante: les quantifications économiques et financières, par exemple les bénéfices des actions curatives et les coûts évités par les actions préventives, ainsi que les exercices prospectifs peuvent faciliter l'exercice de planification. Cela permet la prise en compte des données environnementales dans les processus de développement sous formes d'activités programmées. A noter cependant que ces évaluations posent en retour un certain nombre de défis scientifiques.

*Le second enjeu*, d'ordre institutionnel, vise la définition même du DNSE, présenté à plusieurs reprises comme une plate-forme institutionnelle et un cadre d'échanges et de collaboration. Cette plate-forme qui permet la coordination des structures nationales impliquées dans la collecte, la mise à jour, l'analyse et l'archivage des données (exemple du CNSEE Niger), facilite

le lien avec les structures en charge du développement en fournissant les informations utiles pour la décision, par exemple en matière de développement rural et territorial.

Cet enjeu concerne également la cohérence des financements : une relation contractuelle avec les projets peut être possible sur la base d'un financement continu et minimal de l'Etat.

Enfin, *un dernier enjeu* porte sur la formation : en effet, la pérennisation d'un DNSE implique et passe par la formation de jeunes chercheurs comme par celle des cadres de la surveillance à différentes échelles.

